REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
18 JUIL. 2022
DE BAYONNE

Pays Basque Euskal Herria
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA
COMUNAUTAT D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 JUILLET 2022

OJ N° 023 - Urbanisme et Aménagement.
Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Urcuit.

Date de la convocation : 1er juillet 2022
Nombre de conseillers en exercice : 231
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun (jusqu'à l'OJ N°16), ACCURSO Fabien, AIRE Xole (jusqu'à l'OJ N°46), AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre suppléant, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne (jusqu'à l'OJ N°8), AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis suppléant, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°8), BÈGUE Catherine, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°11), BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BIZOS Patrick (jusqu'à l'OJ N°9), BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre (jusqu'à l'OJ N°9), BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°8), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard représenté par CORNU Yves suppléant, CAPDEVIELLE Colette (départ avant le vote de l'OJ N°9), CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASTEL Sophie (jusqu'à l'OJ N°8), CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André (jusqu'à l'OJ N°11), CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°8), CHAZOUILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°11), COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°9), COURCELLES Gérard, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine (jusqu'à l'OJ N°8), DALLET Emmanuelle représentée par LAHORGUE Michel suppléant (jusqu'à l'OJ N°8), DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile (jusqu'à l'OJ N°11), DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARGAINS Sylvie (jusqu'à l'OJ N°9), DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°8), DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N°9), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°9), ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal représentée par MALAQUIN Daniel suppléant, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel (départ avant le vote de l'OJ N°9), ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY Jean, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°11), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°10), GOBET Amaya, GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian (jusqu'à l'OJ N°11), HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabiene (jusqu'à l'OJ N°8), HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel représenté par CHOURRY Gilles suppléant, IDIART Dominique, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART

Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 av. Foch, CS 88 507 64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72 - contact@communaute-paysbasque.fr
communaute-paysbasque.fr

Alain (jusqu'à l'OJ N°11), IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (jusqu'à l'OJ N°8), IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°16), ITHURRALDE Éric, JONCOHALSA Christian (jusqu'à l'OJ N°11), KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°11), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N°8), LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°11), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°9), LAIGUILLON Cyrille, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°11), LETCHAUREGUY Maite représentée par BEGUERIE Adrien suppléant, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°8), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard (départ avant le vote de l'OJ N°9), MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence (jusqu'à l'OJ N°10), MIALOCQ Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°11), MOCHO Joseph, NABARRA Dorothée (jusqu'à l'OJ N°11), NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°10), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc représenté par IRIART Jean-Claude suppléant, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°46), OLÇOMENDY Daniel, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maite, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°11), PRÉBENDÉ Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°6), QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°9), SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°11), SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence représentée par MOUNOLE Claude suppléant, SANS Anthony (jusqu'à l'OJ N°16), SANSBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François (jusqu'à l'OJ N°8), THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), UHART Michel (de l'OJ N°6 jusqu'à l'OJ N°11), URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°11), URRUTY Pierre représenté par BIDALUN André suppléant (jusqu'à l'OJ N°22), UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°11), VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°11), VERNASSIERE Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), YBARGARAY Jean-Claude (jusqu'à l'OJ N°8).

ABSENTS OU EXCUSES :
ALQUIE Nicolas, ARHIE Cyril, BARETS Claude, BEREAU Emmanuel, BISAUTA Martine, BOUR Alexandra, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CASET-URRUTY Christelle, COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, CURUTCHET Maitena, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, ELGART Xavier, ETCHEMENDY René, FOSSECAVE Pascale, INCHAUSPE Beñat, IRIGOIN Didier, JAURIBERRY Bruno, LABEGUERIE Marc, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LOUPIEN-SUARES Déborah, MILLET-BARBÉ Christian, MOUESCA Colette, NÉGUELOUART Pascal, OLIVE Claude, POYDESSUS Dominique, RUSPIL Iban, TURCAT Joëlle.

PROCURATIONS :
ALQUIE Nicolas à CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°9), ARHIE Cyril à ARROSSAGARAY Pierre, AYENSA Fabienne à DAGORRET François (à compter de l'OJ N°9), BARETS Claude à YBARGARAY Jean-Claude (jusqu'à l'OJ N°8), BARUCQ Guillaume à DARASPE Daniel (à compter de l'OJ N°9), BISAUTA Martine à HARDOUIN Laurence, BIZOS Patrick à BIDEGAIN Gérard (à compter de l'OJ N°10), BORDES Alexandre à BONZOM Jean-Marc (à compter de l'OJ N°10), BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à DE LARA Manuel (à compter de l'OJ N°9), CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise, CARRICART Pierre à GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°11), CASABONNE Bernard à DUBLANC Gilbert, CASTEL Sophie à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°9), CHASSERIAUD Patrick à BLEUZE Anthony (à compter de l'OJ N°9), CORRÉGÉ Loïc à ALLEMAN Olivier (à compter de l'OJ N°10), COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo, CROUZILLE Cédric à DEQUEKER Valérie, CURUTCHET Maitena à PARGADE Isabelle, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe (à compter de l'OJ N°9), DAMESTOY Odile à DAMESTOY Hervé (à compter de l'OJ N°12), DARGAINS Sylvie à IRIGOYEN Jean-François(à compter de l'OJ N°10), DARRICARRERE Raymond à IRIART Alain (à compter de l'OJ N°9 et jusqu'à l'OJ N°11), DURAND PURVIS Anne-Cécile à CASCINO Maud, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain, DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°10), ELGART Xavier à IHIDOY Sébastien, ELISSALDE Philippe à MIALOCQ Marie-Josée (à compter de l'OJ N°10 et jusqu'à l'OJ N°11), ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel, FOSSECAVE Pascale à ETCHEVERRY Pello, HIRIGOYEN Fabiene à HIRIGOYEN Roland (à compter de l'OJ n°9), INCHAUSPE Beñat à ETXELEKU Peio, IRIART Alain à HUGLA David (à compter de l'OJ N°12), IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°9), IRIGOIN Didier à ETCHEGARAY Jean-René, IRUME Jean-Michel à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°18), LABADOT Louis à LAVIGNE Dominique (à compter de l'OJ N°9), LABEGUERIE Marc à MASSÉ Philippe, LAFLAQUIERE Jean-Pierre à BERTHET André (à compter de l'OJ N°10), LASSERRE Florence à CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°8), LASSERRE Marie à BERTHET André, LOUGAROT Bernard à DARASPE Daniel (à compter de l'OJ N°9), LOUPIEN-SUARES Déborah à ETCHEGARAY Jean-René, MASSONDO BESSOUAT Laurence à HOUET Muriel (à

compter de l'OJ N°11), MIALOCQ Marie-Josée à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°12), MILLET-BARBÉ Christian à ALLEMAN Olivier, MOUESCA Colette à DE PAREDES Xavier, NABARRA Dorothée à ECHEVERRIA Andrée (à compter de l'OJ N°12), NARBAIS-JAUREGUY Éric à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°11), NÉGUELOUART Pascal à GOYHENEIX Joseph, OLIVE Claude à BLEUZE Anthony, POYDESSUS Dominique à LARRALDE André, PRAT Jean-Michel à CARRIQUE René (à compter de l'OJ N°12), PRÉBENDÉ Jean-Louis à MAILHARIN Jean-Claude (à compter de l'OJ N°7), ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis (à compter de l'OJ N°10), RUSPIL Iban à HEUGUEROT Daniel, SAINT ESTEVEN Marc à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°12), SANS Anthony à COLAS VERONIQUE (à compter de l'OJ N°17), TURCAT Joëlle à DEQUEKER Valérie, TELLIER François à THICOIPE Michel (à compter de l'OJ N°9), UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°9), UHART Michel à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°12), VAQUERO Manuel à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°12), YBARGARAY Jean-Claude à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°9).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 023 - Urbanisme et Aménagement.
Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Urcuit.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN

Mes chers collègues,

La commune d'Urcuit a engagé, par délibération du 3 mars 2016, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Elle a fixé par ailleurs les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette révision.

Un premier débat du 16 mars 2019 et un second du 19 juin 2021 se sont tenus au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

La concertation est aujourd'hui achevée et il convient d'en tirer le bilan conformément aux dispositions de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme.

La délibération du Conseil municipal du 3 mars 2016 avait fixé les modalités de la concertation comme suit :

- durant toute la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, une information sera conduite au travers du bulletin municipal et du « Grain de Sel », présentant les grandes étapes de la réalisation du document et précisant son avancement ;
- durant la phase d'étude, des documents d'analyse de la situation communale seront mis à disposition du public à la mairie. Ils seront accompagnés d'un registre permettant à toute personne d'exprimer ses observations ;
- à l'issue du débat du conseil Municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, ces orientations et une synthèse du diagnostic seront présentées lors d'une réunion publique. Le document présentant les orientations du PADD sera ensuite maintenu à disposition du public jusqu'à l'arrêt du projet de PLU, accompagné d'un registre.

Dans ce cadre, les mesures ci-après ont été prises :

- La constitution d'un dossier complété au fur et à mesure de la réalisation des études a permis de mettre à disposition du public :
  - la délibération du Conseil municipal de lancement de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme du 3 mars 2016 ;
  - la délibération du Conseil municipal du 9 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;
- La délibération-cadre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 8 avril 2017 concernant la poursuite des procédures des documents d'urbanisme communaux en cours, engagées avant le 1er janvier 2017 ;
  - La délibération du Conseil municipal du 14 février 2019 concernant le premier débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
  - La délibération du Conseil communautaire du 16 mars 2019 concernant le premier débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
  - Le document du premier Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
  - La délibération du Conseil municipal du 6 mai 2021 concernant le second débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
  - La délibération du Conseil communautaire du 19 juin 2021 concernant le second débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
  - Le document du second Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
  - Le support de présentation de la réunion publique du 26 octobre 2021 ;

- De même, un registre destiné à recueillir les observations a été mis à disposition du public en mairie durant la durée des études à partir du 4 mars 2016 ;
- Les sites internet de la Commune et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ont été agrémentés de documents tels que les délibérations, le Projet d'Aménagement et de développement Durables, le support de présentation de la réunion publique ;
- Une information actualisée faisant état de l'avancée du projet de Plan Local d'Urbanisme a été portée dans des bulletins municipaux (11 publications) et des bulletins « Grain de sel » (5 publications) ;
- Une réunion publique a été organisée à la mairie d'Urcuit, le 26 octobre 2021 afin d'expliquer la méthodologie, le cadre réglementaire, de présenter une synthèse du diagnostic, les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le zonage et les principes des Orientations d'Aménagement et de Programmation ; celle-ci a été annoncée par voie d'affichage en mairie et sur le territoire communal et sur les panneaux d'affichage électroniques de la commune. Cette information a également été relayée sur le site internet de la commune d'Urcuit et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, ainsi que dans le journal « Sud-Ouest » ;
- L'équipe municipale s'est tenue à la disposition du public pour recueillir les observations des habitants et de toute autre personne concernée.

Il apparait que :
- Aucune observation n'a été consignée dans le registre ;
- Environ 50 courriers ont été reçus demandant principalement la mise en constructibilité de terrains ;
- Environ 80 personnes étaient présentes à la réunion publique du 26 octobre 2021 ; les questions ont porté principalement sur le calendrier et les objectifs de la procédure de révision, sur les raisons de la réduction de la consommation foncière, sur les problèmes de stationnement notamment pour les bâtiments collectifs, sur l'assainissement, sur les bénéficiaires éligibles aux logements sociaux et sur les énergies renouvelables ;
- Les élus se sont tenus à la disposition du public durant l'étude afin de répondre aux différentes questions et ont reçu différents porteurs de projets.

Vu les articles L.153-31 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Urcuit du 3 mars 2016 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune et définissant les modalités de concertation ;

Vu les débats du 16 mars 2019 et du 19 juin 2021 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Urcuit du 9 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision générale du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu le bilan de la concertation tel qu'établi dans le présent rapport ;

REÇU À LA
SOUS-PREFECTURE
18 JUIL. 2022
DE BAYONNE

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement, les documents graphiques, les annexes ;

Considérant qu'il est apparu opportun de pouvoir utiliser le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme en application des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016 ;

Considérant que ce projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à la procédure et aux organismes à consulter ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- clôturer la procédure de concertation relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Urcuit, conformément à la délibération du Conseil municipal du 3 mars 2016 et d'en tirer le bilan ;

- arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Urcuit tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération et le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté seront soumis pour avis aux personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7, L.132-9, L.153-16, L.153-17, L.151-12, L.151-13 et L.153-17 et R.153-6 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie d'Urcuit, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque durant un mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Sébastien EVRARD
Date de signature : 18/07/2022
Qualité : DGA Ressources et services supports

Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 av. Foch, CS 88 507 64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72 - contact@communaute-paysbasque.fr
communaute-paysbasque.fr